



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX
DE L'ÉDUCATION NATIONALE - 92**

N° Spécial

19 Octobre 2018

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° Spécial DSDEN - 92 du 19 Octobre 2018

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE	Page
DSDEN 92 N°2017-007	10.10.2017	Arrêté de la Directrice académique des services de l'éducation nationale, Directrice des services départementaux de l'Education nationale des Hauts-de-Seine.	3
DSDEN 92 N°2018-004	20.09.2018	Arrêté de la Directrice académique des services de l'éducation nationale, Directrice des services départementaux de l'Education nationale des Hauts-de-Seine.	6



**La Directrice académique des services de l'Éducation nationale
Directrice des services départementaux
De l'Éducation nationale des Hauts de Seine**

Centre administratif
départemental
167/177 avenue Joliot-Curie
92013 Nanterre cedex

- VU La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU Le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique,
- VU Le décret n°2011-184 du 15 février 2011, modifié, relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État,
- VU L'arrêté du 7 mars 2013 relatif au rôle et à la composition de la commission nationale, des commissions académiques et départementales et de la commission centrale d'action sociale,
- VU Le procès-verbal relatif à la proclamation des résultats au Comité technique spécial du département des Hauts de Seine en date du 4 décembre 2014,
- VU L'arrêté rectoral du 17 décembre 2014 habilitant des organisations syndicales à désigner les représentants du personnel au sein du comité technique spécial du département des Hauts de Seine,
- VU L'arrêté n° 2016-006 du 5 octobre 2016 portant composition de la CDAS des Hauts de Seine

A R R Ê T E

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté n° 2016-006 du 5 octobre 2016 portant composition de la CDAS des Hauts de Seine sont abrogées.

Article 2 : La commission départementale d'action sociale des Hauts de Seine est ainsi composée :

• **Représentants de l'administration :**

Madame Dominique FIS, DASEN-DSDEN des Hauts de Seine, ou son représentant, présidente,

Monsieur Aristide ADEIKALAM, Principal du collège Paul Éluard de Nanterre,

La présidente est assistée en tant que de besoin par le ou les représentants de l'administration exerçant auprès de lui des fonctions de responsabilités et intéressés par les questions relatives à l'action sociale.

Le service social des personnels participe aux réunions de la CDAS afin d'apporter les éléments d'information dont il dispose sur les besoins des agents du département dans le domaine de l'action sociale.

• **Représentants des personnels :**

Titulaires

- 1) au titre de la FSU :
Mme BEZOL Claudine
M. LIZÉ Jacky
Mme ROUVRAIS Fabienne
M. PETITFILS Marian
- 2) au titre de la FNEC-FP-FO : M. REBY Maxime
- 3) au titre de l'UNSA : M. ROSAMONT Pascal

Suppléants

- 1) au titre de la FSU :
M. HOUDU Pascal
M. GAY Jean-François
Mme DEGUETTES Audrey
Mme CARLOTTI Marie-Pierre
- 2) au titre de la FNEC-FP-FO : M. BEAL Tristan
- 3) au titre de l'UNSA : M. BARDOU Charles

• **Représentants de la Mutuelle générale de l'Éducation nationale**

Titulaires

Mme BEAUDOIN LUCASSON Catherine
Mme CHEVÉ Domitille
Mme FONTY Marie-Christine
M. LAPOTRE Philippe
Mme ROUSSET Marie-Alix
M. RIQUOIS Robert

Suppléants

Mme LE HOUEDÉC Catherine
Mme BENOIT Emmanuelle
Mme FAURE Colette
Mme FEUSIER Chantal
Mme BORIE Michelle
Mme BERNARD Marie-Pascale

Article 3 : La Secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts de Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de Seine.

Fait à Nanterre, le 10 octobre 2017



Dominique FIS

**La Directrice académique des services de l'Éducation nationale
Directrice des services départementaux
De l'Éducation nationale des Hauts de Seine**

Centre administratif
départemental
167/177 avenue Joliot-Curie
92013 Nanterre cedex

- VU La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,
- VU Le décret n° 2011-184 du 15 février 2011, modifié, relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,
- VU L'arrêté du 7 mars 2013 relatif au rôle et à la composition de la commission nationale, des commissions académiques et départementales et de la commission centrale d'action sociale,
- VU Le procès-verbal relatif à la proclamation des résultats au Comité technique spécial du département des Hauts-de-Seine en date du 4 décembre 2014,
- VU L'arrêté rectoral du 17 décembre 2014 habilitant des organisations syndicales à désigner les représentants du personnel au sein du comité technique spécial du département des Hauts de Seine,
- VU L'arrêté n° 2017-007 du 10 octobre 2017 portant composition de la commission départementale d'action sociale des Hauts-de-Seine.

A R R Ê T E

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté n° 2017-007 du 10 octobre 2017 portant composition de la commission départementale d'action sociale (CDAS) des Hauts-de-Seine sont abrogées.

Article 2 : La commission départementale d'action sociale des Hauts-de-Seine est ainsi composée :

• **Représentants de l'administration :**

Madame Dominique FIS, DASEN-DSDEN des Hauts-de-Seine, ou son représentant, présidente,

Monsieur Aristide ADEIKALAM, Principal du collège Paul Éluard de Nanterre,

La présidente est assistée en tant que de besoin par le ou les représentants de l'administration exerçant auprès de lui des fonctions de responsabilités et intéressés par les questions relatives à l'action sociale.

Le service social des personnels participe aux réunions de la CDAS afin d'apporter les éléments d'information dont il dispose sur les besoins des agents du département dans le domaine de l'action sociale.

• **Représentants des personnels :**

Titulaires

- 1) au titre de la FSU :
Mme BEZOL Claudine
Mme EISENBERG Mathilde
Mme ROUVRAIS Fabienne
M. PETITFILS Marian
- 2) au titre de la FNEC-FP-FO :
M. REBY Maxime
- 3) au titre de l'UNSA :
Mme MICHEL Lison

Suppléants

- 1) au titre de la FSU :
M. HOUDU Pascal
M. GAY Jean-François
Mme DEGUETTES Audrey
Mme CARLOTTI Marie-Pierre
- 2) au titre de la FNEC-FP-FO :
M. BEAL Tristan
- 3) au titre de l'UNSA :
M. ROSAMONT Pascal

• **Représentants de la Mutuelle générale de l'Éducation nationale**

Titulaires

Mme BEAUDOIN LUCASSON Catherine
Mme CHEVÉ Domitille
Mme FONTY Marie-Christine
Mme BENOIT Emmanuelle
Mme FEUSIER Chantal
Mme LE HOUEDÉC Catherine

Suppléants

Mme BORIE Michelle
Mme PEZERIL Marina
Mme FAURE Colette
M. GARIN Louis
Mme COMELLEC Claudine
Mme BERNARD Marie-Pascale

Article 3 : La Secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 20 septembre 2018



Dominique FIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>